

RECOMMANDATION UIT-R F.276-2*

**Excursion de fréquence et sens de modulation
pour les faisceaux hertziens analogiques de télévision**

(1956-1959-1970-1974)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les faisceaux hertziens de télévision utilisant la modulation de fréquence peuvent faire partie d'un circuit international;
- b) que des interconnexions internationales de tels faisceaux hertziens peuvent parfois être effectuées aux fréquences radioélectriques ou aux fréquences intermédiaires;
- c) que l'utilisation d'une excursion de fréquence trop élevée entraîne, comme conséquence, la transmission d'une bande inutilement large de fréquences radioélectriques, ce qui devrait être évité en raison de la nécessité d'utiliser d'une manière économique le spectre des fréquences;
- d) que, pour diverses raisons, l'utilisation de la préaccentuation peut être souhaitable (voir la Recommandation UIT-R F.405),

recommande

- 1 que la valeur de l'excursion de fréquence sans préaccentuation dans les faisceaux hertziens de télévision, rapportée à l'amplitude nominale crête-à-crête du signal d'image, soit de 8 MHz (voir la Recommandation UIT-T J.61);
- 2 que, lorsque la préaccentuation est utilisée conformément à la Recommandation UIT-R F.405, l'excursion de fréquence relative 0 dB, indiquée à la Fig. 2 de la Recommandation UIT-R F.405, corresponde à l'excursion sans préaccentuation qui est indiquée au § 1.

NOTE 1 – Cette valeur d'excursion a été établie pour la transmission de signaux de télévision monochrome et a été adoptée par la suite pour les signaux de télévision en couleur;

- 3 que le sens de modulation au point d'interconnexion international fasse l'objet d'un accord entre les administrations intéressées.

* La Commission d'études 9 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2001 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.